

# Règlement technique fédéral

Les poteaux et filets  
de badminton



## 1. DISPOSITIF LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

Code du sport, notamment les articles L. 131-16, R. 131-32 et suivants et R. 142-1 et suivants.

Arrêté du 07 mars 2007 relatif à la notice d'impact prévue par l'article R 142-2 du code du sport.

Décret n° 2001-252 du 22 mars 2001 pris pour l'application de l'article 33, modifié par le décret n° 2004-512 du 9 juin 2004 relatif à la composition et au fonctionnement du Conseil national des activités physiques et sportives.

Avis favorable émis le 31 mai 2006 par la commission d'examen des règlements fédéraux relatifs aux normes des équipements sportifs du Conseil National des Activités Physiques et Sportives.

## 2. DOMAINE D'APPLICATION

Le présent Règlement Technique spécifie les exigences réglementaires, techniques, fonctionnelles et de sécurité des poteaux et filets de badminton de compétition édictées par la Fédération Française de badminton.

Les équipements conformes au règlement technique fédéral, et après avis d'un laboratoire indépendant, peuvent obtenir un classement fédéral régional et/ou national délivré par la fédération.

*Note : Le tableau des ensembles poteaux-filets possédant un classement fédéral est téléchargeable sur le site [www.ffba.org](http://www.ffba.org)*

Ce classement fédéral concerne uniquement l'ensemble poteaux/filet, il ne peut être attribué partiellement pour un de ces éléments.

## 3. RÉFÉRENTIELS

**EN 1509** : "Équipements de badminton : exigences fonctionnelles et de sécurité, méthodes d'essais". (Indice de classement : S52-375)

**EN ISO 1806** : "Filets de pêche – Détermination de la force de rupture de la mailles de nappes de filet." (Indice de classement : G36-151)

**EN 22768-1** : Tolérances générales – Partie 1 : Tolérances pour dimensions linéaires et angulaires non affectées de tolérances individuelles (ISO 2768-1 : 1989) "

**NF S 52-400** : "Point de fixation des matériels sportifs à leurs supports : Exigences fonctionnelles et de sécurité, méthodes d'essais".

**Règlement technique fédéral FFBA** : La chaise d'arbitrage de badminton.

### Règlement de la Fédération Internationale de Badminton BWF [Cf. Statutes BWF]

#### 1. Le terrain et son équipement

- 1.4. Les poteaux doivent avoir une hauteur de 1,55 mètre à partir du sol. Ils doivent être suffisamment rigides pour rester verticaux et pour maintenir le filet tendu comme prévu à l'Article 10. Les poteaux ne doivent pas déborder à l'intérieur du terrain.
- 1.5. Les poteaux doivent être placés sur les lignes de côté du terrain de Doubles que le jeu soit en Simples ou en Doubles.
- 1.6. Le filet doit être confectionné avec de la cordelette de couleur sombre et d'épaisseur régulière, avec une maille comprise entre 15 mm et 20 mm.
- 1.7. Le filet doit avoir une hauteur de 760 mm et une longueur d'au moins 6,02 mètres.
- 1.8. La partie supérieure du filet doit être bordée d'une bande blanche de 75 mm repliée en deux sur une corde ou un câble glissé à l'intérieur. Cette bande doit reposer sur la corde ou le câble.
- 1.9. La corde ou le câble doit être tendu correctement et au ras du sommet des poteaux.
- 1.10. Le bord du filet doit être à 1,524 mètre du sol, au centre du terrain et à 1,55 mètre du sol, au niveau des lignes de côté du terrain de Doubles.
- 1.11. Il ne doit pas y avoir d'espace entre les extrémités du filet et les poteaux. Si nécessaire, les extrémités du filet seront fixées aux poteaux sur toute leur hauteur.

## Dispositions particulières pour la pratique des handicapés

Types de pratique	Hauteur du filet <b>H1</b> au niveau des lignes de double	Hauteur du filet <b>H2</b> au centre du court
Fauteuils roulants	1 400 mm	1 372 mm
Badminton debout	1 550 mm	1 524 mm

Tableau 1 : Dimensionnement de l'équipement

## 4. DÉFINITIONS APPLIQUÉES AUX POTEAUX ET FILETS

**Poteaux** : structure installée par paire et dressée verticalement par rapport au sol. Ce dispositif est destiné à maintenir un filet de badminton tendu dans les conditions de jeu nécessaires au bon déroulement du match. Un poteau de badminton doit être constitué d'un dispositif de fixation du filet ainsi que d'un système de réglage de hauteur du filet. Il sera distingué les poteaux avec fourreaux, des poteaux à embases lestées correspondant respectivement aux types 1 et 3 de la norme NF EN 1509 (cf. § 6.3.3).

**Filet** : Réseau de mailles en matières synthétiques maintenu sur toute la largeur du court par un jeu de poteaux et tendu par un câble de tension réalisé en cordage synthétique.

Ce filet a pour objectif de séparer le court ainsi que de définir une hauteur minimum pour la circulation du volant entre les deux zones de jeu.

**Équipement de Badminton** : Ensemble constitué d'une paire de poteaux et d'un filet de badminton.

## 5. LES USAGES

Les équipements de badminton de compétition sont utilisés, à l'intérieur d'équipements sportifs, lors de compétitions fédérales organisées aux niveaux départemental, régional, national et international.

Ces équipements de badminton permettront aux collectivités locales d'optimiser et de rationaliser l'aménagement de leurs équipements sportifs et leurs coûts pour les compétitions organisées par les autres fédérations (scolaires, universitaires, affinitaires..) et pour la pratique handisport et Minibad.

## 6. LES EXIGENCES

### 6.1. Exigences générales

Les équipements de badminton doivent respecter les exigences fonctionnelles, techniques et de sécurité de la norme NF EN 1509.

En l'absence de tolérances spécifiques, les tolérances générales selon : L'EN 22768-1 s'applique.

### 6.2. Exigences réglementaires complémentaires à la norme EN 1509 pour l'ensemble Poteaux-Filets

Une fois l'équipement installé tel que la notice du fabricant l'indique, les poteaux doivent être dans la continuité des lignes de double. Les bases des poteaux doivent reposer directement sur les lignes du tracé.

Les 3 faces du poteau orientées vers le terrain (2 latérales, parallèles aux lignes de fond de court, et 1 face au terrain), ne doivent comporter aucune protubérance.

Des dispositifs de réglage de la hauteur du filet et de guidage du câble du filet doivent être prévus.

Le dispositif de réglage en hauteur doit permettre d'ajuster le câble à la hauteur réglementaire souhaitée sans aucun débordement au dessus du câble au niveau des lignes de doubles, (tolérance + 2 mm) cf. figure 1.

La paire de poteaux doit être dotée d'un dispositif de tension ou de fixation(s) du filet.

Les poteaux à embases lestées doivent être conçus de manière à pouvoir accepter une chaise d'arbitrage.

*Note : Il est recommandé que les poteaux soient à hauteurs réglables pour permettre la pratique handisport et Minibad.*

### 6.3. Exigences spécifiques complémentaires à la norme EN 1509

#### 6.3.1. Conception du filet

Le filet doit être confectionné avec de la cordelette de couleur sombre et d'épaisseur régulière. Tout composant du filet et de la corde ou du câble de tension doit être en fibre ou cordage synthétique.

La partie supérieure du filet doit comprendre une bande blanche repliée en deux sur la corde ou le câble de tension du filet glissé à l'intérieur.

Il ne peut y avoir d'espace entre les poteaux et les extrémités du filet (côtés latéraux). Une tolérance de 10 mm maximum est néanmoins acceptée. Au besoin, les extrémités du filet seront fixées aux poteaux.

Les extrémités de la corde ou du câble de tension doivent être conçues de manière à ne pas s'effiloche et être adaptées au dispositif de tension et/ou de fixation(s).

De plus un dispositif empêchant les extrémités de la corde ou du câble de tension de pénétrer dans la gaine du filet est recommandé.

Le filet doit avoir un tissage horizontal et vertical.

#### 6.3.2. Dimensionnement du filet

La bande du filet, une fois repliée, doit avoir une hauteur de 37,5 mm ( $\pm 2$  mm) et doit être de couleur blanche.

Le filet doit avoir une longueur de 6 020 mm. Le filet installé, sa hauteur doit être de 760 mm, une fois l'équipement installé, une tolérance de hauteur de  $\pm 20$  mm à chacune de ses extrémités est admise. La hauteur minimum du filet au centre du terrain doit être de 640 mm.

Une fois l'ensemble monté :

- La moyenne des cotés des mailles doit être comprise entre 15 et 20 mm.
- La moyenne des diagonales des mailles doit être comprise entre 21 et 29 mm.

Concernant les finitions de bordures latérales et basse du filet, deux possibilités sont acceptées :

- Finition par un fil blanc qui ne pourra excéder un diamètre de 5 mm,
- Finition par une bande de couleur sombre, identique aux mailles du filet, qui ne pourra excéder 20 mm.

#### 6.3.3. Conception du poteau

Les poteaux sont de deux types (tableau cf. EN 1509) :

Types (selon EN 1509)	Description des poteaux	Exemples
1	Avec fourreaux	Cf. EN 1509
3	Avec embrases lestées autostable)	Cf. paragraphe 9

Tableau 2 : Types de poteaux [ cf. tableau de l'EN 1509 ]

La construction des poteaux doit être telle que la corde ou le câble de tension du filet puisse être soutenu ou guidé à une hauteur **H1** à la verticale des lignes de côté pour les doubles et à au moins à une hauteur **H2** au centre du court (cf. tableau 1).

Les poteaux à embases lestées doivent être munis d'un dispositif pour le déplacement sur un sol sportif. Ce dispositif doit être conçu afin que tous les pratiquants puissent le manipuler en toute sécurité.

L'équipement installé, l'écartement entre les poteaux doit être compris entre 6010 mm et 6020 mm au sommet des poteaux.

Les poteaux doivent avoir une couleur dominante, excluant les teintes vives, fluorescentes et/ou réfléchissantes.

Seuls les poteaux avec embases lestées pourront être utilisés sur les tapis de jeu amovibles.

#### 6.3.4. Dimensionnement du poteau

Les poteaux, placés sur les lignes de côté du terrain de Doubles, doivent avoir une section continue apparente circulaire de diamètre 40 mm ou carré de côté de 40 mm ( $\pm 1$  mm).

Dans le cas d'un réglage de hauteur du poteau en partie inférieure, une réduction de section de 30mm est acceptée en partie basse du poteau.

L'embase lestée d'un poteau doit avoir une largeur maximale de 620 mm, et sa hauteur ne devra pas excéder 300 mm pour permettre le positionnement d'une chaise d'arbitrage (cf. figure 2).

Le dispositif de support de câble doit être conçu de manière à ne pas laisser d'interstice supérieure à 10 mm entre le haut du poteau et le bas du câble (cf. figure 5).

Le dispositif de guidage du câble doit se conformer à la figure 1 (figure A4 de l'EN 1509).

Pour permettre la pratique handisport, il est recommandé que les poteaux puissent avoir une hauteur réglable.

Pour le réglage en hauteur une réduction de section de 6 mm du poteau sera acceptée. La longueur de cette réduction de section ne pourra excéder 160 mm + 5mm.

La réduction de section ne pourra pas être réalisée à partir de la base du poteau, une section de 40 mm doit être maintenue sur une longueur de 100 mm à partir de cette base.

Concernant les poteaux à fourreaux, l'entraxe des poteaux doit être de 6060 mm. Une tolérance reprenant la tolérance de distances entre lignes +0,5 pour mille est admise.

Conformément aux règles techniques des terrains de badminton, pour le **niveau régional**, la distance latérale minimale entre les tracés des terrains est de 800 mm. La tolérance admise sur cette dimension étant de -5 %, cette distance peut être réduite à 760 mm. En tenant compte de cette distance, les poteaux à embases lestées positionnés symétriquement dos à dos devront avoir un empiètement maximum de 840 mm (760+40+40) (cf. figure 3).

Conformément aux règles techniques des terrains de badminton, pour le niveau **national - international**, la distance latérale minimale entre les tracés des terrains est de 1250 mm. La tolérance admise sur cette dimension étant de -5 %, cette distance peut être réduite à 1187 mm. En tenant compte de cette distance, les poteaux à embases lestées positionnés symétriquement dos à dos devront avoir un empiètement maximum de 1267 mm (1187+40+40) (cf. figure 3).

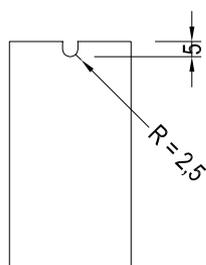


Figure 1 : [ figure A4 de l'EN 1509 ]

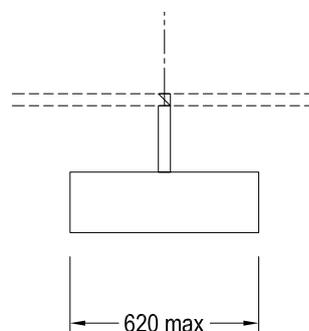


Figure 2 : Dimensionnement embase lestée

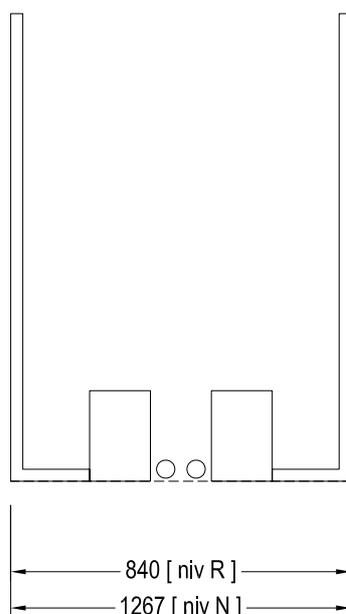


Figure 3 : Empiètement maximal pour une paire de poteaux dos à dos

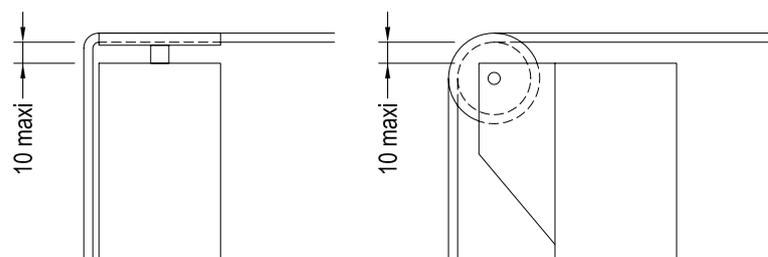


Figure 4 : Interstice entre poteau et câble

### 6.3.5. Dispositif de déplacement des poteaux

Le dispositif de déplacement des poteaux à embases lestées doit pouvoir résister à l'usure d'utilisation courante et ne pas poinçonner le sol irréversiblement.

Le dispositif de déplacement doit pouvoir franchir, à plusieurs reprises, une marche de 20 mm sans dommage.

### 6.3.6. Poinçonnement statique des poteaux

Pour les poteaux à embases lestées, afin de respecter les exigences pour les sols sportifs, les poteaux doivent être conçus de manière à ne pas poinçonner le sol irréversiblement.

### 6.3.7. Stabilité et déformation de l'ensemble

Pour les poteaux avec fourreaux, les ancrages des poteaux doivent satisfaire les exigences de la norme NF S52-400.

Pour les poteaux à embases lestées, l'ensemble Poteaux / Filets installé doit demeurer stable, aucun mouvement des embases n'est toléré.

Leur conception doit s'assurer de tout risque de basculement lors de l'installation de l'ensemble et de son usage compétitif.

### 6.3.8. Résistance de la corde ou du câble de tension

La force maximale de résistance, de la corde ou câble de tension, doit être supérieure à 200N de manière à ne pas mettre les joueurs en danger.

### 6.3.9. Résistance des mailles du filet

La force maximale de résistance, des mailles du filet, doit être supérieure à 100N en référence aux paragraphes 6 et 7 de la norme EN ISO 1806.

### 6.3.10. Montage de l'équipement

Une fois l'équipement installé :

- La hauteur du filet doit pouvoir être ajustée à la hauteur réglementaire. Le filet doit avoir une hauteur au centre du court au moins égale à celle indiquée au tableau 1.
- La verticalité des poteaux doit être conforme aux valeurs indiquées au § 6.3.3.
- L'écartement entre les poteaux doit être conforme aux valeurs indiquées au § 6.3.3.

## 7. INFORMATIONS D'UTILISATION

Chaque équipement de badminton doit être accompagné d'instructions d'utilisation comprenant au moins les informations suivantes :

- La référence du produit.
- Les dimensions de l'équipement,
- Le poids de l'équipement,
- Les conditions de stockage de l'équipement,
- Les instructions de montage, de manutention et de maintenance.

## 8. MARQUAGES

### 8.1. Marquage sur le filet

Au maximum un emblème du fabricant (son logo ou son identification) peut être placé sur chaque face du filet. Chaque emblème doit être sur la bande blanche à 40 mm du poteau et doit avoir une taille maximum de 35 mm de haut et 100 mm de large.

## 8.2. Marquage sur les poteaux

Chaque poteau de badminton doit porter un marquage fournissant les informations suivantes :

- La conformité à la norme européenne EN 1509,
- Le nom, la marque commerciale ou tout autre moyen permettant d'identifier le fabricant, le détaillant ou l'importateur,
- La référence des poteaux
- L'année de fabrication du modèle.
- Le marquage, conformément à la charte graphique de la FFBA, indiquant le classement fédéral (régional ou national).

Au maximum deux emblèmes identiques du fabricant (son logo ou son identification) peuvent être placés sur chaque poteau, de manière à ce qu'il y en ait un de chaque côté du poteau, face aux extrémités du terrain. Aucun des emblèmes ne doit dépasser de la surface du poteau et les emblèmes doivent avoir une taille maximum de 300 mm de haut et 30 mm de large.

## 9. SCHÉMA DE PRINCIPE

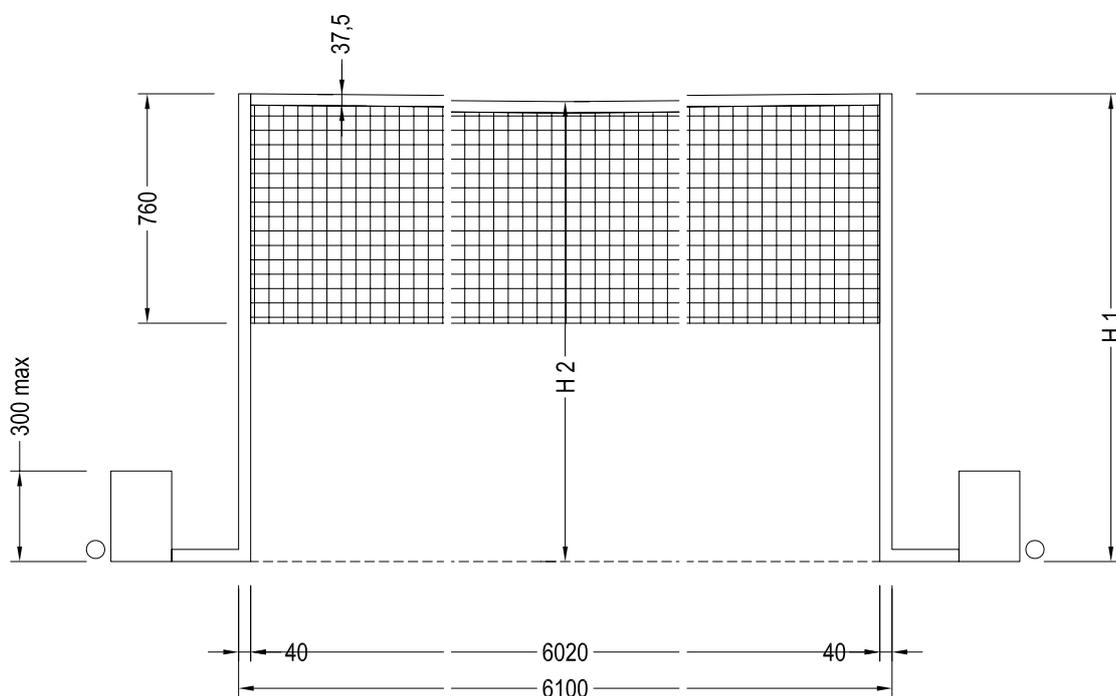


Figure 5 : Dimensionnement général ensemble poteaux filets